

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL

N° : 540-17-123456-118

C O U R S U P É R I E U R E

MADAME UNETELLE
Demanderesse

- C -

JEAN JACQUES

et

SERGE UNTEL

et

**SUCCESSION DE FEU PAUL
DÉCÉDÉ**

et

MARIE FICTIVE

Défendeurs conjoints et
solidaires

**INTERROGATOIRE PRÉALABLE À L'INSTRUCTION
(Me Pierre Laréplique)
DE MADAME UNETELLE
TENU À L'ÉTUDE INVENTÉE
LE 8 AVRIL 2020**

PRÉSENTS :

Me JEAN LAPAROLE,
avocat de la demanderesse;

Me PIERRE LARÉPLIQUE,
avocat des défendeurs (J. Jacques et S. Untel);

Me MICHEL LOQUACE,
avocat de la défenderesse (Succession de Feu P. Décédé);

Mme MARIE FICTIVE, pour elle-même (absente).

OBSERVATEURS :

M. Jean Jacques, M. Serge Untel et M. Pierre Fictif.

MC200408.A

MONIQUE CHAMPAGNE

Sténotypiste officielle

Montréal / Laval / St-Jérôme

Tél. (450) 663-5204 / Téléc./Fax : (450) 490-4314 / Courriel: m.champagne@videotron.ca

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PIÈCE ET LISTE DES ENGAGEMENTS. 3 à 4

INTERROGATOIRE PRÉALABLE À L'INSTRUCTION

MADAME UNETELLE,

Interrogée par Me Pierre Laréplique,
avocat des défendeurs

(Jean Jacques et Serge Untel). 5 à 96

PIÈCE

PAGE

ISG-1 : Copie d'un plan de la maison, annoté par
Mme Unetelle, en cours de témoignage. 58

***** Copie de cette pièce apparaissant à la fin du présent volume**

LISTE DES ENGAGEMENTS

E-1 : Vérifier s'il existe un ou des contrats avec Mme Marie Possible, agente d'immeuble, et le cas échéant, en fournir copie.. . . . 15

E-2 : Transmettre copie du courriel à Mme Marie Possible, pour l'offre d'achat initiale, ainsi que de tous les échanges de correspondance avec Mme Unetelle entourant la vente de l'immeuble.. . . . 16 & 17

E-3 : Vérifier et indiquer si les offres d'achat précèdent ou suivent la déclaration du vendeur, pièce P-2. . . . 21

E-4 : Préciser à quelle date les travaux de réfection des gouttières ont été effectués.. . . . 38

E-5 : Produire copie des factures de matériaux.. . . . 51

E-6 : Fournir copie de l'historique complémentaire en ordre chronologique des travaux du sous-sol. 64

LISTE DES ENGAGEMENTS (SUITE)

	<u>PAGE</u>
<u>E-7</u> : Spécifier la date des infiltrations d'eau alléguées au paragraphe 12 de la demande introductive d'instance, et fournir les explications, le cas échéant.	71
<u>E-8</u> : Communiquer des photos des lieux prises à l'époque du sinistre.. . . .	92

L'an deux mille vingt (2020), ce huitième (8^e) jour du
mois d'avril,

A COMPARU

MADAME UNETELLE, domiciliée au vingt-huit (28), rue
Inexistante, Laval, professeure, née le dix (10) mars mil
neuf cent soixante-dix-sept (1977);

LAQUELLE, après avoir déclaré solennellement de dire
toute la vérité, dépose comme suit :

INTERROGÉE PAR Me PIERRE LARÉPLIQUE,
Avocat des défendeurs

(Jean Jacques et Serge Untel) :

Q- Bonjour, madame Unetelle. Donc...

R- Bonjour.

Q- ... Jean Laréplique. Je représente monsieur Jacques
et monsieur Untel, dans le cadre de votre
réclamation. Donc, je vais vous poser des questions
par rapport à tout ce qui est allégué dans la
demande introductive d'instance, puis aux pièces à
son soutien.

S'il y a des questions que vous ne comprenez
pas, faites juste me le dire, on peut répéter ou...

Q- O.k. Donc, quand je vous demande... 1

R- Hum, hum. 2

Q- ... le moment où vous avez su que madame Unetelle 3
avait acheté l'immeuble, ça serait quand? 4

R- Regarde, elle était en vente en ligne, puis je n'ai 5
jamais... j'ai su, bien longtemps après, qu'ils 6
avaient vendu la maison. Ça fait que je ne le sais 7
pas. 8

Q- O.k. Avant de recevoir les procédures 9
judiciaires... 10

R- Hum, hum. 11

Q- ... est-ce que vous aviez eu... est-ce que vous 12
aviez connaissance que madame Unetelle avait acheté 13
l'immeuble ou...? 14

R- Non, je ne connaissais pas qui avait acheté. Ça 15
fait que non, pas du tout. 16

Q- O.k. On va suspendre deux petites minutes (0:02), 17
s'il vous plaît. 18

-- À 10 h 24, **SUSPENSION** 19

-- **REPRISE À 10 h 26** 20

(Mme Madame Unetelle, sous le même serment) 21

Me PIERRE LARÉPLIQUE : 22

Q- Donc, j'aurai terminé pour mes questions, sous 23
réserve de la réception des engagements. Merci. 24

----- 25

-- REPRISE À 10 h 52

(Suite à l'interrogatoire dirigé par Me Loquace)

Me PIERRE LARÉPLIQUE :

Donc, une discussion a eu lieu entre maître Laparole, maître Loquace et moi-même, à l'effet que maître Loquace demanderait à la Succession de fournir tous les documents qu'ils ont en leur possession, qui ont été remis par madame Marie Fictive, avec une déclaration assermentée, à l'effet que les documents remis sont l'intégralité des documents reçus par madame Fictive.

Me MICHEL LOQUACE :

Au fait, je ne suis pas... je ne suis pas d'accord avec ça. Je ne suis pas d'accord. Moi, ce que je vais faire, là, c'est que je vais questionner mes clients, par rapport à ça.

O.k. Je vais prendre l'intégralité...

Me PIERRE LARÉPLIQUE :

Q- Madame Unetelle, j'ai quelques questions additionnelles à vous poser.

Vous avez dit que vous n'étiez pas certaine si vous aviez rencontré monsieur Untel en compagnie de monsieur Jacques avant la signature de l'acte de vente, mais qu'il se pourrait bien que ç'ait eu lieu. Est-ce possible que ça soit produit.....

Je, soussignée, **MONIQUE CHAMPAGNE**, sténotypiste
officielle, certifie sous mon serment professionnel que
les pages qui précèdent contiennent la transcription
exacte et fidèle de mes notes sténotypiques, le tout
conformément à la Loi.

Et j'ai signé,

MONIQUE CHAMPAGNE, sténotypiste officielle

Membre 123456 au Tableau du Comité sur la sténographie

Commissaire à l'assermentation 789101